

## **Compte rendu de la séance du vendredi 01 avril 2016**

Présents: Michelle PEPE, Lilian FLATTOT, Paul CHAMBERS, Laetitia URBANIAK, Gaëlle PROVENSAL-RAOUX, Dominique NOUVEAU, Jean-Claude SCHIETSE

Excusés:

Absents:

Secrétaire(s) de la séance: Lilian FLATTOT

### **Ordre du jour:**

APPROBATION CRCM du 26/02/2016

VOTE DU CA ET DU CG, AFFECTATION DU RESULTAT 2015 CCAS / DELIBERATION

VOTE DU CA ET DU CG, AFFECTATION DU RESULTAT 2015 COMMUNE / DELIBERATION

VOTE DU CA ET DU CG, AFFECTATION DU RESULTAT 2015 ASSAINISSEMENT/  
DELIBERATION

VOTE DES TAXES / DELIBERATION

VOTE DES SUBVENTIONS / DELIBERATION

VOTE DU BP 2016 COMMUNE / DELIBERATION

VOTE DU BP 2016 ASSAINISSEMENT / DELIBERATION

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Madame le Maire fait lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 26 février 2016, qui est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire demande le rajout d'une délibération : ADHESION AU CNAS. Le Conseil accepte à l'unanimité.

### **Délibérations du conseil:**

#### **ADHESION AU CNAS (DE 2016\_006)**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, et afin de satisfaire aux obligations légales, et de se doter d'un nouvel outil renforçant la reconnaissance des salariés et l'attractivité de la collectivité, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- De mettre en place une Action Sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS à compter du 01 janvier 2016, et autorise en conséquent Madame le Maire à signer la convention d'adhésion au CNAS.
- De désigner Monsieur Lilian FLATTOT, 1er adjoint, membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

#### **Vote du compte administratif, compte de gestion, et affectation du résultat 2015 CCAS**

##### **(DE 2016\_007)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de PEPE Michelle, Maire, s'étant retirée au moment du vote du compte administratif, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		459.71				459.71
Opérations de l'exercice						
<b>TOTAUX</b>		459.71				459.71
Résultat de clôture		459.71				459.71
Restes à réaliser						
Besoin/excédent de financement Total						459.71
Pour mémoire : virement à la section d'investissement						

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement d'un montant de 459.71 € au compte 002 du budget communal (excédent de fonctionnement reporté), par délibération 2015\_031 du 04 décembre 2015 portant suppression du CCAS de la commune de Bissy sous Uxelles.

Fait et délibéré à BISSY SOUS UXELLES, les jour, mois et an que dessus.

#### Vote du compte de gestion, compte administratif, et affectation du résultat 2015 commune

(DE 2016\_008)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de PEPE Michelle, Maire, s'étant retirée au moment du vote du compte administratif, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		34 664.69	75 794.91		75 794.91	34 664.69
Opérations de l'exercice	69 086.41	96 024.43	9 706.77	102 288.67	78 793.18	198 313.10
<b>TOTAUX</b>	69 086.41	130 689.12	85 501.68	102 288.67	154 588.09	232 977.79
Résultat de clôture		61 602.71		16 786.99		78 389.70
Restes à réaliser					2 660.00	
Besoin/excédent de financement Total						75 729.70
Pour mémoire : virement à la section d'investissement						

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence,

déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	au compte 1068 (recette d'investissement)
61 602.71	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Fait et délibéré à BISSY SOUS UXELLES, les jour, mois et an que dessus.

Vote du compte administratif, compte de gestion, affectation du résultat 2015 ASSAINISSEMENT (DE 2016\_009)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de PEPE Michelle, maire, s'étant retirée au moment du vote du compte administratif, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		12 514.76	5 771.04		5 771.04	12 514.76
Opérations de l'exercice	9 107.23	22 763.06	28 377.21	5 771.04	37 484.44	28 534.10
<b>TOTAUX</b>	<b>9 107.23</b>	<b>35 277.82</b>	<b>34 148.25</b>	<b>5 771.04</b>	<b>43 255.48</b>	<b>41 048.86</b>
Résultat de clôture		26 170.59	28 377.21		2 206.62	
			Restes à réaliser			1 545.00
			Besoin/excédent de financement		661.62	
			Pour mémoire : virement à la s			10 381.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

26 170.59	au compte 1068 (recette d'inve
	au compte 002 (excédent de fon

Fait et délibéré à BISSY SOUS UXELLES, les jour, mois et an que dessus.

VOTE DES TAXES 2016 (DE 2016\_010)

Madame le Maire propose au Conseil Municipal une augmentation du taux des taxes d'un montant de 1.5% afin de tenir compte de l'inflation du coût de la vie.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter de 1.5 % le taux des trois taxes, ce qui peut se résumer ainsi:

- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 25.55 %
- Taxe sur le Foncier Bâti : 11.89 %
- Taxe d'habitation : 11.44 %

### VOTE DES SUBVENTIONS 2016 (DE 2016\_011)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, d'inscrire 1600 € à l'article 6574 au budget 2016

- Don du sang : 40 €
- Comité des fêtes : 100€
- Club des Maronniers : 100 €
- Divers : 194 €
- Budget assainissement : 1166 € (cette subvention sera versée uniquement en cas de besoin sur le budget assainissement, et sera remboursée par ce dernier dès que sa situation comptable le permettra)

### VOTE DU BUDGET 2016 DE LA COMMUNE (DE 2016\_012)

Madame le Maire présente le budget de la commune, voté en équilibre pour l'année 2016, et qui peut se représenter ainsi :

- Section de fonctionnement : le budget s'élève à 148 112 € en recettes et dépenses
- Section d'investissement: le budget s'élève à 33 934 € en recettes et en dépenses

Ces deux budgets sont votés à l'unanimité par chapitre.

### VOTE DU BUDGET 2016 ASSAINISSEMENT (DE 2016\_013)

Madame le Maire présente le budget Assainissement, voté en équilibre pour l'année 2016, et qui peut se représenter ainsi :

- Section de fonctionnement : le budget s'élève à 23 528 € en recettes et dépenses
- Section d'investissement: le budget s'élève à 48 731 € en recettes et en dépenses

Ces deux budgets sont votés à l'unanimité par chapitre.

### Questions et informations diverses:

- Madame le Maire présente un point sur le budget intercommunal des communautés de communes "Entre Saône et Grosne" et "Entre la Grosne et le Mont Saint Vincent".
- Madame le Maire fait le point sur les travaux d'accessibilité de la cour de la mairie réalisés par l'entreprise "Eiffage".
- Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil qu'une réunion avec l'Agence Technique Départementale et avec le Pays du Chalonnais, est programmée le vendredi 08 avril, dans le but de démarrer le projet de rénovation énergétique du bâtiment mairie-bibliothèque. Les membres du conseil sont favorables à une réhabilitation du bâtiment existant. Cette solution étant retenue, elle sera étudiée lors de la réunion du 8 avril.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H45

Le Maire, Michelle PEPE